

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 18 janvier 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud)

NOR : DEVA1601162S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Ayoun, ingénieur général des eaux, des ponts et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Valérie Cariou-Pilate, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département « gestion des ressources » ;

M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Isabelle Larrieu, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances ;

Mme Odile Gradot, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Philippe Ayoun, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud ;

Mme Valérie Cariou-Pilate, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics dans la limite de 4 000 € (HT), en qualité de pouvoir adjudicateur, à Mme Karine Osty, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics dans la limite de 1 000 € (HT), à M. Georges Breda, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 7

La décision du 25 septembre 2015 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 janvier 2016.

P. CIPRIANI